L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.
PAR BULLITT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.
Journal quotidien........$12 | trois fois par semaine....$10 } payable d'avance.

NOUVELLE-ORLEANS:
VENDREDI MATIN, 12 NOVEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:
HENRY JOHNSON.

La scandaleuse conduite tenue par les sénateurs vanocrates du Tennessee vient d'être imitée par ceux du New Jersey, le tout sans doute pour la plus grande gloire de la démocratie. Quelques mots d'explication suffiront pour mettre nos lecteurs au fait de cette étrange affaire.

Aux termes de la constitution du N. Jersey "Le conseil et l'assemblée (les deux branches de la législature) doivent procéder ensemble (*jointly*) à leur première réunion après chaque élection annuelle, à l'élection à la majorité des votes, d'une personne convenable pour être gouverneur pendant une année, lequel sera le président constant du conseil et y aura voix prépondérante (*casting vote*) dans toutes les délibérations. Le conseil élira aussi un vice-président pour présider à ses délibérations en l'absence du gouverneur."

Il est donc du devoir des deux chambres de fixer sans perte de temps le jour de leur première réunion afin d'élire un gouverneur. Et c'est précisément ce que le parti vanocrate refuse de faire.

La majorité whig est très prononcée dans la chambre d'assemblée; mais les partis sont également divisés dans le conseil ou sénat. De sorte que lorsqu'il s'est agi de fixer un jour pour se réunir et procéder à l'élection, le conseil a refusé son concours. Le gouverneur étant le président de droit du conseil, d'après la Constitution, il aurait naturellement fait pencher la balance; mais il s'est trouvé un membre whig qui, ayant conçu le plus singulier scrupule imaginable, a voté avec les vanocrates. Cet honorable membre qui mériterait d'être appelé dans les conseils du Président doctrinaire, a pensé que les fonctions de gouverneur devaient cesser le jour même de l'élection et que par conséquent il ne croyait pas que dans les circonstances présentes, il fût habile à présider le Conseil.

Vainement lui a-t-on fait remarquer que le gouverneur étant élu pour un an, aux termes de la Constitution, cela devait s'entendre nécessairement d'une élection à l'autre, c'est-à-dire depuis le jour de son élection par les deux Chambres jusqu'au jour où les deux Chambres procèdent à une nouvelle élection; car sans cela il ne serait pas nommé pour un an comme le prescrit la Constitution, que si les fonctions de gouverneur cessaient du jour de l'élection des membres des deux Chambres, l'Etat se trouverait sans gouverneur pendant tout le temps qui s'écoulerait entre cette élection générale et la réunion des Chambres; qu'enfin cette nouvelle doctrine était contraire à tous les précédents, à tous les usages parlementaires et constitutionnels, il n'a voulu rien écouter et a persisté dans son opposition.

De cette manière le Conseil refuse par une majorité d'une voix de fixer un jour pour l'élection de gouverneur; c'est-à-dire que le parti locofoco qui se trouve avoir accidentellement la majorité dans le sénat ou conseil refuse d'élire un gouverneur sachant bien que le choix ne peut tomber sur un des siens.

Dans le Tennessee la majorité vanocratique du sénat prétend priver l'Etat de toute représentation au sénat des Etats-Unis plutôt que de laisser nommer deux démocrates-whigs à ces fonctions; dans le New Jersey la majorité vanocratique du conseil préfère priver l'Etat d'un gouverneur que de laisser élire un démocrate-whig. N'est-ce pas un merveilleux échantillon de démocratie que cette oppression brutale de la majorité par la minorité?

Mais les Vanocrates de New Jersey ont encore un autre but plus entaché d'égoïsme. Le conseil a consenti par une coupable indulgence à donner la vice-Présidence de cette assemblée à un locofoco, et le vice-président du conseil est appelé à remplir en grande partie des fonctions de gouverneur en cas d'empêchement quelconque de ce dernier. Ainsi les Vanocrates *New Jerseyiens* ne veulent pas seulement priver l'Etat d'un gouverneur pendant un an, mais ils visent encore à exploiter la complaisance de leurs adversaires et à investir violemment un des leurs des fonctions gubernatoriales en dépit de la majorité.

Et cela n'empêchera pourtant pas les hommes de ce parti de venir faire grand bruit de leur profond respect pour la volonté du peuple! Mais il ne s'agit que de s'entendre: la volonté du peuple pour eux, c'est leur volonté; car dès que cette volonté se déclare contre eux ils la méconnaissent ouvertement. Nous aimons pourtant à croire que ces sentiments ne sont pas ceux de tout le parti Vanocratique lequel compte dans son sein beaucoup d'hommes d'honneur qui savent donner l'esprit de parti pour rendre hommage à la justice et à l'équité.

P. S. Ces lignes étaient écrites lorsqu'est arrivée la nouvelle du consentement du conseil à se joindre à la chambre pour procéder à l'élection.

Le vote définitif a été pris dans la matinée du 2 par 12 voix contre 6, ce qui indique que non seulement le whig doctrinaire a modifié son opinion, mais encore que trois Vanocrates ont donné leur adhésion à l'élection. L'un d'eux a déclaré solennellement qu'il se croyait obligé, par son serment, de se conformer à la constitution, à voter pour une réunion des deux chambres et que pour remplir ce devoir il s'exposait volontairement aux dénonciations et aux attaques de ses amis politiques.

Nous sommes entrés dans ces détails pour rendre hommage aux trois membres qui ont ainsi osé s'élever par la force du devoir au-dessus de l'esprit de parti, et aussi pour adoucir en ce qui les concerne, la juste sévérité de nos paroles d'improbation.

NOUVELLE EGLISE DANS LE FAUBOURG TREMÉ.

Dimanche prochain 14 du courant, à onze heures et demie, l'évêque de la Nouvelle-Orléans, assisté de tout le clergé de la ville, procédera à la bénédiction et à la pose de la première pierre de l'église Saint Augustin, à l'encoignure des rues Bayou et St-Claude.

INCENDIE CONSIDÉRABLE A VICKSBURG.—Nous avons appris par le commis du steamboat *Somerville* de Memphis, que mardi soir, 9 du courant, à l'heure à laquelle le bateau passait devant Vicksburg, il y avait un incendie considérable qui paraissait consumer tout un îlet, et que le vent était si violent qu'il n'y aurait rien d'étonnant qu'une grande partie de la ville ne devînt la proie des flammes. Si d'ici à ce soir nous apprenons quelque chose à ce sujet nous nous empresserons d'en faire part à nos lecteurs.

P. S.—Le commis du steamer *Express Mail* arrivé ce soir nous apprend que le feu a dévoré deux îlets situés au milieu de la ville, dans le centre des affaires. Nous n'avons pas encore pu savoir à combien on évalue la perte occasionnée par ce sinistre.

COUR CRIMINELLE.

La séance d'hier a été entièrement occupée à examiner plusieurs affaires de peu de gravité; ces causes n'ont pu être jugées faute de témoignages.

Le grand jury a déclaré qu'il y avait lieu à poursuivre contre trois des individus inculpés dans l'affaire qui a eu lieu cet été à Carrollton, affaire qui a été suivie de la mort de Wm. Truesdale.

Le grand jury a également déclaré qu'il y avait lieu à poursuivre dans différentes autres affaires.

Nous devons à l'obligeance du capitaine Cowan des journaux du Hâvre jusqu'au 2 octobre.

INTERIEUR.
NEW-YORK.

Le deux de ce mois il y avait 33,136 votans enregistrés. En avril dernier il y en avait 36,980 et en novembre dernier 42,095. La diminution est beaucoup plus forte dans les districts whigs que dans ceux qui sont connus pour être locofocos. Les élections commencent.

VIRGINIE.

Il y a eu le 28 octobre une élection spéciale pour un sénateur d'Etat en remplacement de M. Good démissionnaire. Le district sénatorial est composé des comtés Ohio, Brock, Marshall et Tyler. Jusqu'à présent les retours semblent être favorables au parti whig. Le *Richmond Whig* donne les retours suivans:

	Parrott (W.)	Newman (L. F.)
Ohio,	696	267
Marshall,	354	423
Brock	"	78
	1050	768

On n'a pas encore les retours du comté de Tyler, mais on pense qu'il ne pourra pas changer le résultat. Cependant le *Globe* donne des retours bien différens, les voici:

	Newman	Parrott.
Brook.	323	113
Marshall,	423	354
Tyler,	387	193
Ohio,	267	696
	1400	1356

Ce rapport, au dire du *Globe*, serait à peu près complet.

GEORGIE—OFFICIEL.—La majorité de McDonald est de 4,141.

FLORIDE.

Nous extrayons le passage suivant de la correspondance du Savannah Républican du 5 du courant:

Mouvement de troupes.—Les six compagnies de dragons du 2e. des E. U. ci-après désignées ont reçu ordre de se rendre immédiatement à Baton Rouge (Louisiane) en passant par Mount Vernon Arsenal (Alabama), savoir:

Compagnie E. capitaine May.
" A. " Blanke.
" G. lieutenant Merrill.
" D. " Torry.
" I. capitaine Beall.
" F. lieutenant Thornton.

Le capitaine Harney prendra le commandement des 4 compagnies restant dans les Florides.

"La Banque des marchands de Boston vient de n[illegible] dont nous avons parlé dernièrement, à 6 pour cent d'intérêts payables par semestre à la Banque; les bons remboursables en trois ans à dater du premier janvier prochain."

Jefferson Griffith, Alexander Carron, William Anna et Frederick Keating, ayant été convaincus de meurtre avec circonstances atténuantes sur la personne de John Bigham, ont été condamnés par la Cour Criminelle siégeant à Baltimore à chacun 17 ans et 10 mois d'emprisonnement.

EXTERIEUR.
CHINE.

Par l'arrivée du navire *Huntress*, on a reçu à New-York, quelques détails sur les dernières nouvelles de Chine, car le *Huntress* n'apporte que des dates du 12, tandis qu'on en avait reçu jusqu'au 20 par le *Narragansett*.

Il paraît que les opérations du commodore Elliott sont fortement désapprouvées par ses propres compatriotes à Canton lesquels l'accusent de faire la guerre plutôt en flibustier qu'en représentant d'une grande puissance.

BUENOS-AYRES.

On a reçu par voie de Salem, des nouvelles de Buenos-Ayres jusqu'au 16 septembre, à cette époque la fièvre scarlatine y faisait les plus grands ravages et enlevait de 40 à cinquante victimes journellement. En conséquence de la sécheresse extraordinaire dont on avait à souffrir les bestiaux mourraient aussi avec une effrayante rapidité.

VARIÉTÉS.

UN CORSAIRE SOUS LA TERREUR.

[Voir l'Abeille des 9, 10 et 11.]

Une heure après la prise du brick anglais par l'équipage de la *Mouraille*, le service était régulièrement organisé à bord, on avait déblayé le champ de bataille, pansé les blessés, fait l'appel, mis les prisonniers aux fers dans le faux-pont et lavé le navire. Décius Charabot avait donné à sa glorieuse capture le nom de la *Nouvelle-Mouraille*.

—Parbleu, disait maître Négro, en faisant rouler les cordages, voilà des réparations qui ne coûteront pas cher à nos armateurs. Un beau brick de 18 tout neuf, pour une vieille carcasse de 12, criblée de boulets. Parlez-moi d'un pareil commerce! Après cela, on peut décemment retourner à Marseille.

Dans le bassin de la Méditerranée, à la suite d'une tempête, la mer ne conserve pas pendant plusieurs jours une longue houle creuse et fatigante, ainsi qu'il arrive sur l'Océan. Dès que la tempête a cessé, la surface des eaux se rasserène et un brillant clapotis remplace les nappes écumeuses. C'est ce qui arriva bientôt. Le capitaine ordonna donc de *faire de la toile* et de prendre une allure de marche au lieu de rester à la cape sous des voiles de mauvais temps; et il se serait immédiatement dirigé vers les côtes de Provence sans l'intervention de Louis de Tourangès qui le suppliait de *courir un bord* à la recherche du petit canot. Certes, le corsaire ne pouvait être accusé d'inhumanité et donnait constamment dans sa vie privée des preuves contraires, mais il avait une haine si vive pour les Anglais, que le problématique sauvetage des prisonniers ne s'était pas même offert à sa pensée.

L'on ne tarda pas à découvrir du haut des mâts le lieu où la vieille *Mouraille* avait disparu. Des espars, des fragmens de pavois, et le petit canot chaviré, servaient d'amers au jeune lieutenant, qui faisait gouverner de manière à passer au milieu de ces débris flottans. Quelques hommes convulsivement accrochés à des boute-hors et à des planches, furent recueillis, le dernier que les corsaires hissèrent à bord était Régulus Vincent.

—Encore ce misérable! s'écria le capitaine avec dégoût. A fond de cale! à fond de cale! et qu'on le jette sur les quais dès que nous arriverons.

Le lieutenant transmit au maître d'équipage l'ordre qu'il venait de recevoir; Négro alla s'emparer de Régulus, dont l'extérieur piteyable provoquait les huées de l'équipage.

—Tu peux te vanter, fabi-gas, lui dit-il en l'escortant, que tu as de fameuses obligations à notre lieutenant.

Vincent tremblait de colère et d'effroi; il tourna d'abord son regard sinistre vers le contre-maître, et le reporta ensuite du côté de l'officier; puis les muscles de son visage se contractèrent, et il murmura d'une voix sourde.

—Oui! oui! mais c'est un Tourangès!

Négro tressaillit. Il fut au moment de se jeter sur le traître et d'étouffer dans sa gorge les paroles qu'il avait cru distinguer, mais il se retint en supposant qu'il avait mal entendu, et laissa le misérable aux fers à fond de cale.

Cependant les voiles avaient été orientées et l'on faisait route pour Marseille.

Décius, tout fier de ses prises nombreuses dont plusieurs l'attendaient déjà au port, et fier surtout de ramener en trophée un brick de guerre anglais, passait les soirées à s'entretenir avec son lieutenant du plaisir qu'il aurait à tanger à l'honneur les forts de la rade.

—Ils vont rire un peu là-bas, disait-il en se frottant les mains, quand ils verront la *Nouvelle-Mouraille* rentrer, hunier perroquets au vent, le yacht renversé, inférieur aux couleurs nationales!

Quelques fois aussi il parlait du vieux brick sur lequel il avait commencé ses croisières, et ne cherchait pas à dissimuler ses regrets;

—C'était un vaillant navire qui m'obéissait à la voix, lieutenant, un noble ami que je n'ai pu quitter les yeux secs; je n'ai pas laissé voir mon émotion à l'équipage, mais mon cœur était déchiré comme par un remords. Si le devoir ne m'avait ordonné de sauver mes hommes, si Décia ne m'avait pas attendu au port, vois-tu, je ne me serais jamais séparé de ma *Mouraille*, nous aurions péri ensemble.

Souvent les sentimens paternels du loyal corsaire reprenaient le dessus, et le jeune officier se gardait bien alors de détourner un sujet de conversation qui était celui de ses plus doux rêves. Que de fois, pendant cette longue croisière, il avait évoqué le souvenir de sa gracieuse protectrice! que de fois il avait songé à cette enfant naïve et confiante qui l'avait accueilli, lui proscrit; à cette prudente jeune fille, dont le courage ne s'était pas démenti un instant dans les circonstances de plus en plus difficiles. Aussi, maintenant que la *Nouvelle-Mouraille* faisait voile pour Marseille, peu lui importaient les nouveaux périls qui l'attendaient s'il était reconnu ou dénoncé! une seule pensée le préoccupait, la pensée de revoir son ange tutélaire, et cette pensée se mêlait à un vague espoir, qui ne prenait pas sa force dans la seule reconnaissance.

La fin de l'expédition ne présenta aucun incident défavorable, et huit jours après le naufrage de la *Mouraille* les vigies de la côte purent reconnaître à la flèche d'un brick anglais de dix-huit canons le guidon particulier au capitaine Charabot. La population encombra bientôt les quais, applaudissant aux nouveaux succès de ses vaillans corsaires.

La *Nouvelle-Mouraille* achevait à peine de s'amarrer que conformément aux ordres du capitaine, un premier canot s'en détacha, portant à terre un homme pâle et soucieux qui traversa la foule en courant, c'était Régulus Vincent. Quand il fut à quelque distance, il se retourna, lança un regard plein de haine et de menaces au navire d'où il venait d'être honteusement chassé, puis il disparut. Pendant ce temps les rangs de la multitude s'ouvrirent pour laisser passer une jeune fille. Un murmure de sympathie se fit entendre autour d'elle; les hommes ôtaient respectueusement leurs bonnets rouges, les femmes la contemplaient avec envie, chacun lui rendait hommage; car la bienfaisance et les vertus de Décia Charabot n'étaient pas moins populaires que les exploits de son père.

Les matelots ferlaient les voiles et roulaient les cordages; Chrétien faisait aligner les vergues et raidir les manœuvres; Décius lui-même activait les travaux d'ordre et de propreté, car il tenait à honneur de ne descendre à terre que quand son brick serait entièrement *espalmé, lustré, attifé*, en un mot, digne de lui; mais le lieutenant, debout sur la dunette, ne prenait aucune part au mouvement général. Absorbé dans une contemplation muette, il regardait la fille du corsaire, accourue, comme celle de Jephté, au-devant de son père victorieux. Louis de Tourangès avait deviné Marie avant même de l'apercevoir, et maintenant qu'elle était là, séparée de lui par une si faible distance, il oubliait tout, jusqu'à ses devoirs, et restait indifférent à ce qui se passait à bord comme aux acclamations de la multitude.

—Eh bien lieutenant, que fais-tu? s'écria le capitaine en montant à côté de lui; ne nous amusons pas à écouter ces braillards! Débarassons-nous des prisonniers au plus vite, installons nous vivement, faisons tout de suite des vivres et de l'eau, que personne ne descende avant que le brick soit paré à prendre le large. C'est toi que ce soin regarde. Maître Négro, *embarquent nos canotiers!* ajouta-t-il d'un ton de commandement, et s'adressant de nouveau à son second: je puis maintenant aller embrasser ma fille?

—La voici, capitaine, répondit l'officier en la lui montrant sur le quai.

Le père salua son enfant de la main, et descendit rapidement dans l'embarcation armée, et recommandant encore une foule de travaux accessoires.

Dès que la yole fut débordée, Louis de Tourangès se pencha au sabord, vit Marie se précipiter entre les bras de Décius, et la suivit des yeux, tandis que le père et la fille s'éloignaient escortés par la foule. Le peuple célébrait à grands cris le succès du capitaine et le reconduisait en triomphe. Quand tout eut disparu, le lieutenant, revenu à lui comme après un doux songe, s'empressa de faire exécuter les ordres du capitaine. Placé entre le désir de revoir promptement celle qu'il aimait et la ferme intention d'obéir littéralement aux injonctions de son chef, il communiqua son zèle à l'équipage et fit signifier d'abord que nul n'obtiendrait la permission de s'absenter avant que le brick fût en état de remettre sous voiles. Les matelots aveuglément dévoués à leur commandant et à leur second, ne murmurèrent pas à cette sévère proclamation, et cependant quel était celui d'entr'eux qui n'avait pas aperçu sur le quai, tout à l'heure, un ami, une sœur, une mère? Quel était celui qu'une belle Provençale aux yeux noirs n'attendait pas au rivage?

Les prisonniers furent livrés à l'autorité militaire; le navire fut déblayé, le grément remis en état et le chargement d'eau douce complété; enfin l'on arrimait le dernier baril des vivres de campagne, lorsque six heures du soir sonnèrent à la cloche du bord. On tira au sort les noms des hommes de garde, puis Louis de Tourangès et les matelots exempts de service sautèrent joyeusement dans la chaloupe. Ceux-ci allaient chercher les bruyantes joies de l'orgie: celui-là les suaves émotions d'un amour pur et timide, qui n'osait encore qu'à peine s'abandonner à l'espoir. Louis n'avait pas en effet la présomption de se croire l'objet d'un sentiment plus tendre qu'un certain intérêt inspiré par sa position de proscrit. Il savait seulement que le cœur de Marie n'appartenait à personne; il savait qu'Agricola n'avait pu obtenir sa main, et tout au plus comptait-il sur l'amitié de Décius et sur les circonstances qui le rapprocheraient naturellement de la jeune fille.

Au moment où il allait se rendre à terre, Chrétien s'approcha de lui et lui dit à voix basse:

—Méfiez-vous, mon capitaine (Chrétien donnait toujours ce titre à son ancien officier, à moins qu'il ne lui parlât en public), méfiez-vous, le quart m'est tombé et j'en marronne, car autrement j'aurais navigué dans votre sillage et ouvert l'œil pour deux. Il y a plus danger pour vous à louvoyer sur le plancher des vaches, par la brise de guillotine qui souffle à terre, qu'il n'y en avait l'autre jour quand le brick était en train de faire son trou dans l'eau et qu'il ventait à déraciner les yeux.

—Sois tranquille, Chrétien; on respectera le second de la *Mouraille*.

—A-t-on respecté celui qui l'était avant vous, et qui pourtant se faisait gloire du nom de républicain?

—Bon quart, mon brave; les jours se suivent et ne se ressemblent pas. A demain donc, et d'ici là, n'aie [illegible]

Le maître, inquiet comme un père, tenta inutilement de retenir Louis de Tourangès. En le voyant partir il jura entre ses dents, sacrifia à pleins poumons et se laissa aller aux plus sombres pressentimens.

Ses craintes instinctives n'étaient que trop bien fondées. Vincent Régulus s'était rendu tout d'abord chez Scipion, commissaire de la section des Piques. Scipion habitait un hôtel vendu comme bien national. C'était une des plus belles maisons de la ville, située entre le port et l'ancien quartier aristocratique. Elle se faisait remarquer par une disposition à la fois élégante et commode. Les représentants du peuple délégués par la Convention à Marseille y avaient logé plusieurs fois. Cet hôtel, du reste, était décoré dans le goût de l'époque, c'est-à-dire avec un mélange singulier de simplicité spartiate et de raffinement qui rappelait l'ancien régime. Au-dessus de l'entrée principale on lisait en gros caractères: "Vivre libre ou mourir!" Plus bas, contre le mur, selon la loi du temps, était affichée la liste des noms, prénoms et qualités des hôtes du logis.

En homme qui connaissait les êtres, Vincent traversa rapidement la cour, monta l'escalier et se dirigea dans un couloir étroit au bout duquel se trouvait le cabinet du commissaire. Il écouta quelque temps à la porte pour s'assurer que Scipion était seul, puis il tourna le bouton et entra.

—Toi! s'écria le commissaire vivement contrarié, tu devais cependant ne plus revenir!

—Bien sensible, mon bon Emile, au plaisir que tu as de me revoir! répondit Vincent en fermant la porte à double tour. Il n'y a que les morts qui ne reviennent pas. Ecoute.

—Mais tu ne sais donc pas que ta présence à Marseille peut me perdre! Tu ne sais donc pas que plusieurs de tes pareils ont été pris et guillotinés! Il fallait mourir à la mer, t'enfuir à l'étranger, ou tout au moins rester à ton bord: tu me l'avais promis.

—Promettre et tenir sont deux, voilà ce que je sais aussi reprit Vincent avec une ironique effronterie. Il est facile d'inviter les gens à se faire tuer lorsque leur existence vous gêne; mais que veux-tu? j'ai voulu t'épargner la douleur de me pleurer et de porter mon deuil. Bien fâché de la peine, mais tu seras obligé d'attendre encore un peu ma succession.

—Misérable! murmura Scipion en pâlissant.

—D'ailleurs, écoute-moi, et tu verras s'il m'a été possible de fuir, ou de rester à bord, ou de te faire mon héritier. J'avais cependant calculé mon affaire avec un art admirable, parole d'honneur! Sans ce maudit maître d'équipage, dont je compte bien me venger (et j'en ai les moyens), sans lui la *Mouraille*, qui a coulé bas, et son capitaine Charabot ne se seraient pas quittés à l'amiable. Je serais Anglais à l'heure qu'il est; oui, Anglais, ou Espagnol, Italien, ou n'importe quoi! Le philosophe ne reconnaît pas ces vaines frontières que les préjugés ont établies entre les différentes fractions de la grande famille humaine. Le véritable philosophe n'a qu'une patrie, le monde, pourvu que le monde lui donne à dîner. Ne fronce pas le sourcil, mon bon, c'est inutile. Il faut me servir bon gré mal gré, sinon je t'entraîne avec moi, ce qui me ferait beaucoup de chagrin, pour moi surtout. Emile, tu m'as donné des arrhes, il y a quatre mois, et ces arrhes je les ai gardées.

—Infâme!

—Tes insultes ou rien c'est la même chose. Entre amis on doit se passer la vérité. Mais il s'agit à cette heure de se mettre à l'ouvrage. Voici un plan. C'est superbe. Ecoute.

Vincent commença par raconter avec une hideuse sincérité tout ce qui s'était passé à bord. Le commissaire éprouvait un profond dégoût en l'entendant parler de ses lâchetés avec tant de cynisme.

—J'aurais été bien bon de me battre, disait Vincent, pour des gens que je voulais quitter à la première occasion. Et puis une blessure, un évanouissement, un rien, pouvait me trahir; tu comprends! Je laissai donc les amateurs de coups de hache prendre deux bricks de commerce et un trois-mâts. Quelques jours après, ils eurent affaire à une corvette, dont Charabot se débarrassa avec un bonheur insolent. J'en fus fâché: j'espérais que nous serions capturé à notre tour. Il y eut encore deux autres combats dont je m'abstins également, toujours pour ma santé et pour mieux garder l'incognito: je suis modeste. Les autres firent encore une masse de prisonniers.—"C'est bon, pensai-je, plus il en viendra, plus tôt je pourrai exécuter mon projet." Je ne t'ai pas dit qu'à cause de l'impartialité que je gardais entre les combattans on m'écrasait de mépris, qu'on me chassait du pont, qu'on m'obligeait à curer la poulaine et à nétoyer le poste de la cale où les Anglais étaient entassés. Comme si, au dire de tous les philosophes, l'impartialité n'étaient pas une éminente vertu." Je profitai de la circonstance pour me lier avec ces derniers. Il fut convenu entre nous que je me procurerais adroitement la clé des fers et que je leur fournirais des armes pour molester tous les Français.

Scipion frissonna d'horreur.

—C'est comme çà Emile, continua Vincent en haussant les épaules; tu as tort de t'effaroucher pour si peu. Sous prétexte de salut public, n'envoies-tu pas tous les jours *ad patres* des gens qui valent cent fois mieux que toi? Et puis, ne te vantes-tu pas tous les jours d'être un Brutus qui sacrifierait sa propre famille sur l'autel de la patrie; et cela après m'avoir fourni de faux papiers, que je conserve précieusement, par parenthèse.

—Le lâche! il me reproche jusqu'à mes bienfaits!

—Oui, parce qu'ils prouvent que tu ne vaux pas mieux qu'un autre avec tes grandes tirades vertueuses. Mais il n'y a pas de plaisir à causer avec toi, tu interromps toujours. Ecoute donc jusqu'au bout, que diable! Ah! pardon, j'oubliais que vous avez aussi aboli le diable. Or donc les choses allaient le mieux du monde. Les Anglais m'avaient pris en amitié, car les préjugés internationaux, vois-tu, c'est encore de la plaisanterie. Bref, notre coup était monté pour la première nuit de gros temps qui rendrait la surveillance moins active. Mais voici qu'un damné maître (que je connaissais de longue date, comme tu vas voir) entendit tout, me mit les fers aux pieds et rendit impossible mon ingénieux projet. Il fit son rapport à Décius, qui voulut me brûler la cervelle, le brutal! Son lieutenant le retint fort à propos et me sauva la vie. Quelle bêtise de sa part! Le lendemain on me donna trente coups de cordes. Heureusement on me laissa ma chemise de toile, et je n'eus garde d'en changer, ainsi que tu penses.

—Oui, je ne sais que trop bien ton motif.

—La suite de cette intéressante histoire, tout le monde te la dira à Marseille. Enfin on vient de me chasser du bord, et me voici. Mais ce que l'on ignore, je l'ai découvert dès le jour du départ. J'ai beau jeu à mon tour, va! Apprends donc que le capitaine a sauvé deux suspects. C'est immoral, comme tu sais. Nous imitons fort les anciens, excepté, à ce qu'il paraît, pour ce qui tient à l'hospitalité. Or, le premier est un aristocrate, un noble, un lieutenant de l'ancienne marine que j'ai vu mille fois à Toulon, au temps de l'agréable séjour que j'ai fait en cette ville, et que j'ai reconnu tout de suite. Mieux que ça, c'est un Tourangès.

—Un Tourangès! répéta le commissaire avec effroi.

—Oui, un Tourangès, oui; le fils de celui....dont il y a cinq ans, tu sais?

Vincent accompagna cette indication d'une affreuse pantomime: il fit le geste d'un homme qui donne un coup de poignard; puis il reprit son récit.

—Hé bien! le capitaine en a fait son second, sous le frivole prétexte que cet aristocrate est un homme de talent et un brave. Quel préjugé, n'est-ce pas! Quant à l'autre, c'est un simple matelot qui a déserté l'escadre pour suivre son officier, auquel il est dévoué jusqu'à la mort. Bien du plaisir! Tu te souviens sans doute de la nuit où nous allâmes à la bastide avec le vertueux Agricola, pour solliciter mon incorporation dans l'équipage de la *Mouraille*; ils y étaient cachés tous les deux. La fille du capitaine, une jeune personne de belle espérance venait de les recueillir. C'étaient eux qui avaient bu dans les verres que tu remarquais. J'ai tout appris à bord, je ne dirai pas par la Providence, puisqu'elle n'existe plus, mais par hasard. On a des oreilles pour écouter, Emile, des yeux pour regarder, une intelligence pour deviner, une mémoire pour retenir, un cœur pour haïr et une volonté pour se venger! Maintenant donc, il faut que tu accuses Décius et que tu me venges de ses mauvais traitements; accuse sa fille, qui a recélé des suspects; accuse Louis de Tourangès, que je hais dans sa famille; accuse ce prétendu maître Négro, son acolyte, qui, du reste, s'appelle Chrétien de son nom, ce qui est une circonstance singulièrement aggravante par la tolérance qui court.

—C'en est trop! s'écria Scipion exaspéré. Décius est mon ami; ce Tourangès lui-même t'a préservé de la juste colère du capitaine; il t'a sauvé la vie, misérable! Hé quoi! du sang! du sang! toujours du sang! ne marcherai-je que dans du sang! Plût au Ciel que tu eusses péri comme tu le méritais! Et moi-même que ne t'ai-je pas dénoncé, il y a quelques mois! tu aurais expié tous tes crimes d'un seul coup!

—Tu ne le pouvais pas, mon cher Emile. Alors comme aujourd'hui, ton intérêt me répondait de toi. Crois-tu donc que je me serais laissé raccourcir de la tête sans en faire usage pour parler auparavant? Je te dégradais par mes aveux, et de ce moment, quel est le citoyen de Marseille qui t'aurait voulu pour commissaire?

—Tu es mon mauvais génie! dit Scipion vaincu par ce raisonnement. Seras-tu donc, toute ma vie, un affreux obstacle placé entre moi et mon devoir? Me faudra-t-il toujours manquer à ma conscience à cause de toi.

—Ta conscience! Ah! oui, parlons-en: ce sera un sujet tout neuf de conversation. Va, va, l'on ne m'en impose pas avec de grands mots. Ton devoir, c'est ton intérêt; ta conscience, c'en est la mesure!

—Au nom de Dieu! s'écria le commissaire sans chercher à réfuter ce qu'il venait d'entendre, ne te suffit-il pas d'être sain et sauf? que veux tu donc?

A l'invocation insolite du patriote, la physionomie de Vincent devint froidement moqueuse; mais à la fin de la phrase elle s'anima tout à coup.

—Ce que je veux! hurla le misérable. C'est toi qui demandes ce que je veux! Vengeance! vengeance! voilà ce qu'il me faut! Je suis lâche, dis-le, redis-le, j'en conviens, c'est vrai, je m'en vante; mais je sais haïr et me venger. Tu faiblis, toi, Brutus de carrefours! moi, je ne faiblis pas. Je n'oublie pas que tous nos malheurs sont venus de cet insolent comte de Tourangès, le père de celui-ci qui nous a tyrannisés vingt ans. Je n'oublie pas qu'il a brisé ma vie et mon bonheur, qu'il m'a enlevé la femme que j'aimais, la seule que j'aie jamais aimée, qu'il l'a épousée quoiqu'elle ne l'aimât pas, parce qu'il était riche et puissant. Il m'a insulté ensuite, il t'a insulté toi-même sans réparation aucune, quand nous n'étions que de *vils roturiers*, comme ils disaient alors. Et alors, je t'ai entendu le maudire aussi, lui et toute sa race. Depuis ce jour, il est vrai, tu as quitté la Saintonge, toi, le brave des braves; mais moi, le lâche, j'y suis resté pour me venger! Cette femme, qui ne m'avait rendu que dédains pour mon amour, cette femme, qui était coupable à mes yeux du fils qu'elle avait donné à Tourangès, cette femme a péri par le poison, cet homme a péri ensuite par le poignard. Eh bien! je veux que leur fils périsse à son tour par l'échafaud! Je le veux! Il me faut la tête de Louis de Tourangès, dussé-je sacrifier la tienne, et même, ce qui est encore plus pour moi, la mienne par-dessus le marché, tout lâche que je suis. Malheur à toi, Emile, si tu te refuses sottement à servir ma haine.

Scipion recula jusqu'à la table, et saisit convulsivement la paire de pistolets qui s'y trouvait posée, selon l'usage d'un temps où chacun se tenait constamment sur ses gardes.

—Bah! tu n'oseras pas plus me tuer que me dénoncer, reprit Régulus Vincent d'une voix calme; mais je veux que tu m'aides et tu m'aideras!

—Hé quoi! répondit le commissaire avec effort, ne crains-tu pas d'être reconnu?

—J'ai tout calculé. On doit croire que j'ai péri dans l'incendie du port de Toulon; j'ai les faux papiers dont je suis redevable à ton excellent patriotisme; je suis maintenant le citoyen Régulus de Carcassonne, mon passeport est parfaitement en règle, ton visa en est la preuve, je ne risque donc absolument rien. [illegible] plaise, lorsque [illegible] Chrétien, qui a été successivement mon [illegible]teur, mon juge et mon bourreau à bord de la *Mouraille*, lorsque j'aurai promené sur une pique la [illegible] du dernier des Tourangès, alors, [illegible] moi chez Emile, je te débarrasserai de la vue du [illegible] leur de tes amis. Salut amitié! Va! J'irai à P[illegible] L'endroit est bon de ce temps-ci, et j'ai toujours envie d'honorer de ma présence cette agréable [illegible]tale du monde civilisé, ce centre des lettres et des beaux-arts, ce foyer de la lumière, [illegible] le tribunal de toutes les vertus primitives. Oui, c'est ce séjour enchanteur des ris et des grâces que je [illegible] me délasser de mes fatigues et goûter enfin le [illegible] qu'assure une conscience pure et sans tache. Ainsi, mon cher, il ne tient qu'à toi de ne voir [illegible] dans trois ou quatre jours. Tu as plus peur que moi de me voir découvert. Eh bien! fais agir promptement la guillotine. C'est toi qui en tiens la ficelle, heureux gaillard que tu es!

Après cette dernière raillerie, Vincent s'étendit sur la chaise longue du cabinet, et comme un orateur sûr d'avoir porté un coup décisif, il attendit patiemment l'effet de son affreuse argumentation.

Il avait tort cependant de compter sur le concours du commissaire, grâce au funeste mystère qui semblait enchaîner leurs destinées. Celui-ci avait de nobles sentimens au fond du cœur. Poussé à la tête d'une faction populaire, par une de ces circonstances fortuites que produisent les révolutions, aveuglé par le prestige de son éphémère autorité, Scipion croyait sincèrement accomplir un devoir quand, les armes à la main, il faisait triompher le parti montagnard dans les rues de Marseille. "Le régime actuel improvise des armées et sauve la patrie!" disait-il alors en [illegible]brant de toutes ses forces. C'était la même persuasion qui le rendait terrible au tribunal ou au comité, lorsqu'il croyait avoir affaire à des ennemis de la république. Mais si la passion politique pouvait l'entraîner au-dessus du juste et du raisonnable, jamais il ne [illegible] quand son opinion le laissait de sang-froid, il n'eût commis une cruauté dans son intérêt particulier. S'il était violent, c'était par faiblesse même de caractère et par indécision. Il était semblable, dans ce grand mouvement révolutionnaire, à ces aérolithes qui se heurtent dans l'espace contre la sphère d'attraction d'une planète, et qui dès ce moment adoptent le même mouvement et la même vitesse qu'elle. Il avait rencontré par le sanglant tourbillon de la terreur, et il gravitait naturellement dans cette sphère mouvante. Malheur aux ennemis politiques qu'il rencontrait sur cette voie! Mais ses ennemis privés pouvaient le regarder passer sans crainte.

Les odieuses propositions de Régulus Vincent l'avaient frappé de stupeur à force d'indignation. Il resta quelques instans à réfléchir, tandis que son farouche visiteur l'examinait attentivement. Enfin il parut avoir pris une résolution.

—Non! s'écria-t-il, dussé-je être guillotiné à côté de toi, je ne toucherai ni à Charabot ni à aucun des siens, je le jure! Je suis las d'être l'involontaire complice de tes infamies! Je t'abandonne! Va-t'en, misérable, va-t'en!

Vincent se leva brusquement; la colère l'emportait sur sa prudence ordinaire, les muscles de son visage se contractèrent horriblement, ses yeux ternes roulaient dans leurs orbites, il était devenu livide. Mais avant qu'il eût essayé de répondre, cet accès de rage était comprimé, et son masque avait repris l'ignoble expression du sarcasme féroce et de la lâcheté vindicative.

C'est qu'au même moment on avait frappé deux coups à la porte du cabinet. Scipion alla ouvrir en ordonnant de nouveau à Vincent de se retirer. Celui-ci n'obéit pas; il venait de reconnaître dans l'individu qui entrait le citoyen Agricola.

Le commissaire comprit avec douleur que c'en était fait des secrets du capitaine Charabot.

G DE LA LANDELLE.

(à continuer.)

LISTE MARITIME.
PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

EXPEDIES.

Navire Alhambra, Wilson, Liverpool, — J P Whitney
Franklin, Crant, Liverpool, — do
Condor, Mayo, Havre, — do
Brick Fr. Jeune Henri, Brun, St Louis, Sénégal, — C Dufour
Goel. les Gorham, Williams, Charleston, — S I Levy

ARRIVES

Bateau de remorque Swan, Limbert, des Passes avec les navires Sydney et Severn.

Navire Sidney, Cowan du Havre, [illegible] avec un chargement consigné à [illegible] Hebert, Henri Aoty, Lucien & Silvestre, [illegible] Jonas Frères, H C Georgen, [illegible] dary, [illegible] Beard, Robt. Cowan [illegible] Lewis F. T. Bouchon et 21 dans l'entrepont.

Navire Severn, Parker, du Havre, [illegible] avec un chargement consigné à T. [illegible] Honold & Maspero, A. C. Tremoulet, [illegible] Barelli & co, F Laverrier, [illegible] Lizardi & co, Durel, [illegible] nard & Allain, Soudie, Talmon Frères, [illegible] Laroe & Prevost, [illegible] J A Brand & Landry, [illegible] P Vigers & c., F Denepol, [illegible] Eimer & co, I Lange, J Dupont, [illegible] Bernard, Mercier, Saint Ours, [illegible] Passavera, Isaac Lange, [illegible] Ours et 166 dans l'entrepont.

Steamer Warden Pope, Daller, de Louisville
" Pre-emption, Harris, de St Louis
" Somerville, Van Dusen, de Memphis
" Maid of Kentucky, Littard de St Louis
" Luda, Clark, du Bayou Sara
" Express Mail, Henderson, de Cincinnati
" Clipper, Laurent, du Bayou Sarah

DERNIERES DATES.

New York	nov 2	Londres	[illegible]		
Boston	nov 1	Liverpool	[illegible]		
Philadelphie	nov 2	Paris	[illegible]		
Washington	nov 2	Havre	[illegible]		
Baltimore	nov 2	Bordeaux	[illegible]		
Charleston	nov 6	Madrid	[illegible]		
[illegible]	oct 27	[illegible]	[illegible]		
Campêche	oct 2	Havane	[illegible]		
[illegible]	oct 14				

Le sac aux lettres de la barque Frederic Warner, capitaine Warner, sera enlevé du comptoir [illegible] à 4 heures P. M.
12 nov J H ASHBRIDGE, 87, Camp.

PENSION ET DEMI PENSION
dirigée par Mme GRANET.
No. 60, rue Toulouse entre Chartres et Royale.
MADAME GRANET a l'honneur de prévenir [illegible] son établissement est toujours [illegible] Elle espère que ses élèves [illegible] 12 nov

LES ECOLES PUBLIQUES,
3ème Municipalité, rue de la Victoire près [illegible] Marigny,
SONT maintenant ouvertes pour recevoir des enfans des deux sexes.
Pour admission s'adresser à S H Wm FRERET, maire, S H O. Y BRIGHT, Recorder, ou à un des membres du comité des écoles.
12 nov—3t, 14,16,19. G. W. HARBY principal.

ACADEMIE DE DANSE DE LA NLLE ORLEANS.
121, rue St Louis.
CETTE institution dirigée par MM. Bertoni et Dechamps est ouverte. Les leçons de classe auront lieu les lundi, mercredi et vendredi de 6 à 9 heures du soir. Les leçons particulières seront données pendant le jour soit au domicile des élèves ou à l'académie.
Les pas les plus modernes seront enseignés.
14 nov

COLLEGE DE SPRING HILL.
LA distribution solennelle des prix, précédée de 3 jours d'examens publics, aura lieu le lundi 22 novembre, à deux heures de l'après midi, et les vacances auront lieu immédiatement après. Le départ pour la Nouvelle Orleans est fixé à mardi 23 novembre. 12 nov

MAIRIE DE LA NLLE ORLEANS.
Conseil de la Municipalité No 1, de la ville de la Nouvelle Orleans.
Séance du lundi 8 novembre 1841.
RESOLU, Que le Maire soit invité à faire publier dans deux gazettes de cette ville, que la Municipalité No 1 fera vendre à l'encan, par F. Dutillet, jeudi, le 9 décembre prochain, à midi, à la Bourse St. Louis, les propriétés ci-après désignées, aux termes et conditions ci-après [illegible]:
Le prix des adjudications sera payable un dixième comptant, et le reste à six, douze, dix-huit et vingt quatre mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction du comité de finances, et portant hypothèque sur la propriété jusqu'à parfait payement, avec la stipulation de la clause de non aliénando. Les billets, en cas de non paiement, devant porter un intérêt de dix pour cent par an, à dater de leur échéance; bien entendu cependant, que cette clause ne pourra pas être interprétée de manière à autoriser un retard dans le paiement d'aucun des billets à leur échéance respective.
1o. 19 lots dans l'îlet No 200, (ci-devant tenu à bail par M. Cawidy) bornés par les rues de la Douane, Bienville, Tremé et Marais.
2o. 6 lots dans l'îlet No. 18, borné par les rues du Canal, de la Douane, Franklin et Tremé.
3o. 7 lots dans l'îlet No. 27, borné par les rues du Canal, de la Douane, Tremé et Marais.
4o. 9 lots dans l'îlet No. 28, borné par les rues du Canal, de la Douane, Marais et Villeré.
5o. 4 lots dans l'îlet No. 37, borné par les rues du Canal, de la Douane, Villeré et Robertson.
En tout, 46 lots.
Résolu que le voyer est par le présent requis de faire un plan des dites propriétés, et de le déposer dans la Bourse St. Louis.
Signé PAUL BERTUS, Recorder.
Approuvé le 10 novembre 1841.
Signé WM. FRERET, Maire.
Pour copie conforme. S. W. WATERS, Secrétaire.

En vertu de la résolution qui précède, avis est donné que jeudi prochain 9 décembre, à midi, à la Bourse Saint Louis, F. Dutillet, encanteur de la 1ère Municipalité, procèdera à vendre à l'encan les quarante six lots de terre désignés dans ladite résolution, aux termes et conditions qui y sont mentionnés.
Nouvelle-Orléans, le 11 novembre 1841.
12 nov—24 Wm. FRERET, Maire.

MADAME Gregorio Escudero, née Otero et Sra Ramon Otero prient le public de ne livrer aucune marchandise ni faire crédit au dit Sr. Escudero, attendu qu'elle n'en connaîtront aucune. 12 nov—3

V. HEBERT, successeur de F. Frémaux, rue de Chartres No. 149, vient de recevoir par les navires Tagliaferro et Columbiana du Hâvre:
Un nouvel assortiment de livres français et de fournitures de bureaux.
Boyer, grand dictionnaire français anglais, 2 in 4o.
Dumas, Precis des évènemens militaires,
Lavater, Physionomie des tempéramens,
Guizot, Vie et Correspondance de Washington,
Buchon, Atlas des deux Amériques, in fo.
Cendrijon, Traité des assurances,
Barante, Histoire des Ducs de Bourgogne,
Warden, Description des Etats-Unis,
Dumas, Œuvres complètes 4 in 4o.
Do tomes 3 et 4 séparément,
Hugo, Œuvres; Balzac, Œuvres; Lamartine, Œuvres,
Thiers, Révolution Française, nouvelle édition,
Muller, Histoire universelle,
Villemain, Cours de littérature,
Ouvrages de chimie, mathématique, physique, d'algèbre, géométrie, trigonométrie, mécanique, d'astronomie, de marine.
Connaissance des tems de 1840—41—42—43—44 [illegible]
En vente—Le Dictionnaire du Commerce et des Marchandises,
Le nouveau Tarif des Douanes des Etats-Unis, [illegible] à 62 1/2 cents.
Il maistro del Campo,
Babel littéraire,
Barbier, Poésie,
Lamennais, Paya et le Gouvernement,
E. Sue, Histoire de la Marine française,
Balzac, deux Frères,
" Les Lecabnus,
" Une ténébreuse affaire,
Paul de Kock, Jenny,
E. Sue, Mathilde,
" Commandeur de Malte,
Brot Secrets de Famille,
Abonnement aux journaux suivans: Charivari, le Commerce, Revue de Paris, Revue Britannique, Revue des deux Mondes, L'Audience, Journal du Havre, [illegible], Galignani's Messenger, Cabinet de lecture, Sentinelle, Gazette des théâtres, Gazette musicale, Journal Militaire, l'Artiste, la Caricature, Le Mode, le Follet, le Bon ton, le Petit Courrier, et Paris Elégant &c. &c. &c.
Livres élémentaires français et anglais, [illegible] de prières ordinaires et dorés, Romans nouveaux des meilleurs auteurs, Cabinet de lecture fourni des meilleurs ouvrages &c.
29 nov—1

ON demande à acheter, un jeune esclave de 14 à 16 [illegible] vif, alerte et intelligent. On désirerait le prendre à l'essai pendant une semaine. S'adresser au bureau de cette feuille. 11

AMUSEMENTS.

THEATRE D'ORLEANS.
DIMANCHE, 14 NOVEMBRE 1841.
La première représentation de
LA MARQUISE DE SENNETERRE,
Comédie en trois actes de Mélesville et Duveyrier.
Le spectacle commencera par
LE CHALET,
Opéra en un acte d'Adam.

THEATRE ST. CHARLES.
Sixième représentation du célèbre HERR CLINE,
Grands exercices équestres.
4ème. représ. de
VIEUX JOE COABEL.
1ère représentation de M. Archer et de M. et Me. Brunton.
Aujourd'hui Vendredi, 12 novembre 1841.
Miss Rosalie Stickney, M. A. Lévi, M. Sergeant, Herr Cline dans la vie du Matelot.
Le tout terminé par l'opéra de
PAUVRE SOLDAT.
M. et Mde. Wood, ainsi que leur célèbre chien Bruno, sont engagés.

LE BALLON MONSTRE.
JARDIN DE CARROLTON.
M. LOUIS a le plaisir d'annoncer au public qu'il a complété son splendide ballon neuf, nommé LE CREOLE, le plus grand qui ait été fait en Amérique, et à l'exception d'un seul qui ait été fait dans le monde, ayant 140 pieds de circonférence, et pouvant élever au delà de 12 à 1,400 livres!! Dans cet immense aérostat M. Louis fera une grande ascension au jardin de Carrolton.
DIMANCHE PROCHAIN, 14 COURANT,
à onze heures. Il commencera par enlever une série de ballons courriers, pour s'assurer de la direction que prendra son ballon, à 4 heures 30 il s'élèvera dans la nacelle et à 4 heures et demie il fera ses adieux à la terre ferme.
M. LOUIS sera pourvu d'instrumens de physique, et se propose de faire quelques expériences météorologiques, et si le temps le permet, il fera un grand voyage.
Les voitures partiront [illegible] les chars partant de la place Poydras toutes les demi heures. La galerie de l'hôtel sera garnie de sièges ainsi que le jardin, et une troupe de musiciens jouera dans les intervalles.
On engage ceux qui veulent avoir de bonnes places à s'y rendre de bonne heure.
Les billets ne seront vendus qu'à la porte des jardins et à la galerie.
Billet pour la galerie de l'hôtel $1 —
" des jardins 50
" [illegible] 25
10 nov—

VENTES DE SHERIF.

Cordeviolle et Lacroix vs. S. W. Turner.
COUR DE PAROISSE—No 14,864—En vertu d'un writ de saisie-exécution à moi adressé par l'hon. Cour de Paroisse dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans, je ferai vendre par [illegible] lundi le 15 novembre 1841, à 10 heures A. M. sur les lieux,
Le lot de meubles, &c. contenus dans la maison occupée par le défendeur et située rue de la Vieille Levée, entre [illegible]
Conditions:—Comptant.
12 nov—3 F. ALLAIN, Shérif de la paroisse d'Orléans.

Gregory Byrne vs. Isaac Hebbour, capitaine et les propriétaires du bateau à vapeur Robert Fulton—No. 20,203—Samuel Wilson vs. les mêmes—No. 20,267—Patrick Rogers et al vs. les mêmes—No. [illegible]
COUR DE DISTRICT—En vertu de trois writs de fieri facias à moi adressés par l'honorable Cour de District du 1er district judiciaire de l'Etat de la Louisiane, il sera offert en vente publique, [illegible] à la Bourse de Cité, rue St-Louis, entre les rues Chartres et Royale, mercredi 24 novembre 1841, à midi à la folle enchère de Joseph Kinney, qui a refusé et négligé de se conformer aux conditions de la vente;
Le steamboat ROBERT FULTON, ensemble avec ses machines, ses agrès, meubles et apparaux.
Saisi dans les affaires ci-dessus.
Conditions comptant.
12 nov—8 J L THELEN, Shérif de la Cour de District.

PAR LE REGISTER.

Succession de Chs Ant Larrière.
VENTE PAR LE REGISTER DES TESTAMENS.
JEUDI, le 25 novembre 1841, à 4 heures P. M. au bureau du Régister des Testamens, rue Ste. Anne, entre Royale et Condé, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, [illegible] en date du 20 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Antoine Larrière, les livres de loi, romans, &c. appartenant à ladite succession.
Conditions, comptant.
11 nov W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens.

SUCCESSION de Charles [illegible]—Vente par le Régister des Testamens—Mercredi, vingt quatre novembre 1841, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis, entre les rues Royale et Chartres, en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 16 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Charles Garnier [illegible]
Cent actions dans le fond capital de la Banque des Améliorations.
Conditions, comptant.
10 nov W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens.

SUCCESSION de Mme Veuve [illegible] Clark—Vente par le Régister des Testamens—Mardi vingt trois novembre 1841, [illegible] en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves [illegible] de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, en date du 20 octobre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Mme Veuve Jonas Clark, les meubles meublans appartenant à ladite succession.
Conditions, comptant.
12 nov W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens.

SUCCESSION de Isaac M. [illegible]—Vente par le Régister des Testamens—Jeudi vingt cinq novembre 1841, à [illegible] heures, A. M., à l'encoignure des rues Jefferson et [illegible], en vertu d'un ordre rendu par l'honorable Cour des Preuves [illegible], en date du 11 novembre 1841, il sera vendu pour le compte de la succession de Isaac M. [illegible], les meubles meublans appartenant à la succession.
Conditions, comptant.
12 nov W. F. C. DUPLESSIS, Reg des Testamens.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans—Présent l'honorable Charles Maurian, juge—No 14375—[illegible]
Par ordre de la Cour.
Bureau du greffier, le 11 novembre 1841.
12 nov—8 au 3oj H. PITOT, Député Greffier.

XVIème VOL DES RAPPORTS DE LA LOUISIANE.
LE dix huitième volume de cet ouvrage vient d'être complété et se trouve prêt pour distribution au magasin des soussignés. Messieurs les membres du barreau voudront bien venir y chercher [illegible]
13 nov E. JOHNS & co, Encoignure des rues St-Charles et Commune.

BLANC [illegible] à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76 rue des Magasins.
CLOUS de fer de Boston—[illegible] à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasin.
LIQUEURS à vendre en magasin par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasin.
CAFE—[illegible] à vendre par W. C. WHITRIDGE, 76, Magasin.
CHAUSSURE pour hommes et pour dames en débarquement du navire St-Petersburg, de Boston, à vendre par W. C. TOMPKINS, 40 rue Gravier.
MARCHANDISES sèches de différentes descriptions, à vendre en magasin par W. C. TOMPKINS, 40 rue Gravier.
HUILE—40 barils à vendre par W. C. TOMPKINS, 40, Gravier.
PLOMB—1000 sacs différens numéros en magasin, à vendre par CONVERSE & co, 65 Nouvelle-Levée.
BEURRE DE GOSHEN en débarquement du navire Louisville, à vendre par CONVERSE & co., 65, Nouvelle-Levée.
CAFE DE JAVA—en débarquement du navire Hettinguer, à vendre par CONVERSE & co., 65, Nouvelle-Levée.
SUCRE en pain de Boston, en débarquement, à vendre par CONVERSE & co, 65, Nouvelle-Levée.
CABSE—200 nattes en débarquement du navire Hettinguer, à vendre par CONVERSE & co, 65, Nouvelle Levée.
BLE DE BARRAGNES en débarquement du navire Hettinguer, à vendre par CONVERSE & co, 65, Nouvelle Levée.
EAU DE VIE de Champagne et de Cognac, à vendre par CONVERSE & co, 65, Nouvelle Levée.
AMIDON ET ORGE PERLEE—[illegible] caisses Amidon, 20 barils orge perlée, en magasin, à vendre par O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
VIN DE MADERE—40 boucauts très vieux des Antilles, 24 demi barriques de vin de Londres, 20 demi barriques [illegible] marché de Londres, en magasin [illegible] O. H. MIESEGAES, 24, Vieille Levée.
HUILE de peinture et de Térébenthine à vendre en gros et en détail par ALEX. GOW, 19 rue Bienville.
FARINE—450 barils superfine marque Baker, en débarquement du navire Maid of Ky, à vendre par BOGERT & HAWTHORN 63 rue Gravier.
LARD—100 barriques [illegible] à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.
SAINDOUX—400 barillets à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.
BŒUF ET PORC—400 barils de différentes qualités à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.
TOILE et corde d'emballage—100 pièces et rouleaux à vendre par BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.
PLOMB et saindoux—80 barillets plomb, 64 do saindoux, 7 barils do en débarquement du steamer Maid of Kentucky, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.
HARICOTS—70 barils haricots rouges, en magasin, à vendre par MERLE, BEYLLE & Co. 45, Vieille Levée.

NOUVEAU ET SPLENDIDE STOCK D'HABILLEMENT CONFECTIONNES.
MEAKINGS & KETCHAM, No. 1 rue Bienville, encoignure de la Vieille Levée, reçoivent directement du Nord un grand assortiment d'articles confectionnés [illegible]

LAINES et Peaux du Mexique, en débarquement de la goélette Callao, à vendre par R. D. BLOSSMANN, 30, Bienville.

EGARE—Un billet de cinq cents piastres, payable en [illegible] mars 1841, souscrit par V. Faxende, ordre de N. LeBreton. Celui qui pourrait l'avoir trouvé est prié de le déposer rue Toulouse, No. 27. 11 nov—3

AVIS.
A été pris au Bayou St. Jean, il y a dix ou douze jours, [illegible]
AD. BEAUVAIS.

AVIS—Tous ceux qui doivent à la succession de VICTOIRE GAILLARD, [illegible] 4 nov—8

NOTICE—La société existant entre les soussignés sous la raison Hermogène Brown & Co, est expirée de ce jour [illegible]
Nouvelle-Orléans, 9 Novembre 1841.
HERMOGENE BROWN,
par pro. ANTHIME LABRANCHE,
HERMOGENE BROWN,
CLEMENT BROWN.
9 nov—4

FORMATION DE SOCIETE—Les soussignés ont ce jour formé une société sous la raison Hermogène Brown & Co. et continueront le même genre d'affaires.
HERMOGENE BROWN,
par pro. ANTHIME LABRANCHE,
HERMOGENE BROWN,
JOSEPH MENDEZ.
Nouvelle-Orléans, 9 Novembre 1841.
9 nov—4

BANQUE DU COMMERCE DE LA NOUVELLE ORLEANS.
Nlle Orléans, 8 novembre 1841.
CETTE Banque achète des traites [illegible]
10 nov [illegible] Caissier.

NOUVEAUTES.

Mme Vve FREMINEAU, rue St. Pierre No 131, entre Bourbon et Dauphine, a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans qu'elle vient de recevoir par le Tagliani un [illegible] assortiment de modes et nouveautés, dont elle fera l'ouverture Samedi le 13 novembre. 11 nov—3

ADOLPHE PLUCHE, de retour de Paris, a l'honneur de prévenir les Dames et le public [illegible] encoignure Conti et Royale. 12 nov—3

Mr. H. BEAUVALET, [illegible] rue Royale No. [illegible] a reçu par [illegible] un grand assortiment de MODES ET NOUVEAUTES, qu'il propose de vendre à des prix les plus modérés. Il fera l'ouverture de son magasin, samedi 13 novembre 1841. 11 nov—3

D. P. SCANLAN, No. 25, rue de Chartres, a l'honneur d'informer les Dames qu'il a reçu par les navires Tagliani et Louis XIV du Havre, [illegible] seront ouvertes à la vente, Samedi 13 du courant. 11 nov—4

Mme CARLETIER a l'honneur de prévenir les dames de la Nouvelle-Orléans, qu'elle vient de recevoir par le navire Tagliani un grand assortiment de MODES ET NOUVEAUTES dont elle fera l'ouverture jeudi le onze courant.
10 nov 3 Rue Royale 158, entre Conti et St-Louis.

MME HACE, arrivant de Paris, a l'honneur de prévenir les dames [illegible] de ses MARCHANDISES D'HIVER le jeudi 11 novembre prochain.
10 nov 4 Encoignure Chartres et Toulouse.

Mme BELOUVRE de retour de France par le navire Louis XIV, a l'honneur d'annoncer aux dames qu'elle fera incessamment l'ouverture [illegible]
10 nov—4 141, rue Royale entre Toulouse et St. Louis.

MADAME [illegible] [illegible]
L'ouverture se fera samedi prochain, 13 du courant.
Rue de Chartres No. 64, Nouvelle-Orléans.
Les modistes et couturières trouveront à traiter d'une grande quantité d'articles de leur ressort, soit en gros ou détail. 10 nov—6

MODES ET NOUVEAUTES.
Rue Bourbon No. 201 encoignure St-Philippe, vis-à-vis M. Jaquet.
MADAME VIDE a l'honneur de prévenir les dames de la ville et de la campagne que jeudi 11 courant, elle fera l'ouverture de son grand assortiment de nouveautés reçu par les derniers arrivages de France [illegible]
9 nov—4

NOUVEAUTES POUR HOMMES ET FEMMES.
Le soussigné, arrivé de France sur le navire Tagliani, offre à vendre en gros et en détail à son magasin, rue Royale No. 227, un assortiment complet d'articles de Paris pour Dames, [illegible]
Avis:
12 mailles crème de Perse, [illegible] douzaines mouchoirs français imitation Madras, [illegible]
AVIS AUX CORDONNIERS.
100 doux. de veaux cirés, [illegible] de maroquin noirs, [illegible] de têtes de veaux, [illegible]
L. P. SINDOS, 227 rue Royale

AVANT de nous séparer, nous prions Monsieur le capitaine Paul Juge, du navire le LOUIS XIV, de vouloir bien accepter nos remerciemens sincères [illegible]
H. Jacquelin, [illegible] — A. Castille, L. Bimothe, Turyès, A. Fondery, Mauvielle, L. Normande, Lamarque, G. Thomas, J. Normandin, Delaury, Paulle, Armand Mercier et sa famille.
Passagers du Hâvre à la Nlle-Orléans.
Balise, 7 Novembre 1841. 10 nov—4

AVIS.—Le navire MOSCOW, capitaine Dunn, de Boston, commencera à décharger le 11 courant, en face de la Monnaie. [illegible]
LOISON & SILVESTRE, 26, Chartres.

A VENDRE [illegible] capitaine Dunn [illegible]
10 nov—4 LOISON & SILVESTRE 26 Chartres.

A TOUS CEUX QUE CELA CONCERNE.
ATTENDU que jeudi, 4 novembre courant, [illegible] CINQ CENTS PIASTRES [illegible]
Donné à l'hôtel de Ville de la Nouvelle Orléans, le [illegible] 1841.
WM. FRERET, Maire

COURS DE DANSE.
M. EUGENE, ex professeur de danse à Paris, [illegible] demeure rue Royale, No. 31.
Références:
MM. N. BIBENT, 31, rue Royale,
CHAUCHON & LEROY, Vieux-Bassin.
23 oct—1m

AUX HABITANTS, AUX TONNELIERS, AUX CHARRONS, &c.
LE soussigné a à vendre à son chantier vis-à-vis la Cour [illegible] de la ville de Lafayette, à bon marché pour du comptant, savoir:
3000 cerceaux de hickory, pour boucauts [illegible]
[illegible] douves pour pipes, boucauts et barils [illegible]
[illegible] voliges de 4 pieds,
[illegible] jantes de roues et de [illegible]
[illegible] paires brancards pour charrettes et drays,
Essieux et autres pièces de charpente.
21 oct—1m MORTIMER TURNER

AU Magasin au comptant de D. B. Macarty, rue Bourbon No. 205, les articles suivans reçus par les derniers arrivages du Havre et de New York: [illegible]

A LOUER—Une maison très commode à deux étages, sise rue Conti, 186, [illegible] S'adresser, rue Amour No. 23. 9 nov—5

A VENDRE.
La maison en briques et à deux étages maintenant occupée par le soussigné, située rue Bourbon entre les rues Bienville et Conti. [illegible]
1 nov—1m1po AUGUSTE ST. MARTIN.

A LOUER.
Un joli magasin convenable pour le bureau d'un avocat ou pour objets de modes et marchandises sèches, rue Royale, No. 270, entre Maine et St. Philippe. [illegible] 3 nov—5

ADOLPHE MAZUREAU, notaire public, a transporté son étude au no. 87, rue Royale, entre les rues Bienville et de la Douane. 4 nov—15

CHANGEMENT DE DOMICILE.
LE soussigné a transporté son bureau au No. 11 Front Levée, où il continuera ses affaires de commission.
1 nov—1m HENRY TETE.

PLANCHES de Cypre à vendre—Un grand assortiment de planches de Cypre, [illegible]
6 nov—20 R J WHITE.

B. W. COHEN annonce respectueusement à la communauté de la Nouvelle-Orléans [illegible] INSTITUTION DE VACCINATION [illegible]

[illegible]

[illegible] Alert, [illegible] S'adresser à bord ou à BOGERT & HAWTHORN, 63 rue Gravier.

POUR ST. LOUIS—Le steamer superbe et léger PREEMPTION, capitaine R. S. Harris, [illegible] J. B. SHAW & Co, 94, rue Poydras.

POUR ST. LOUIS—Le bateau à vapeur GLAUCUS, capt. Fisk, [illegible] C DOANE & Co, 60, rue Poydras. 10 nov

POUR ST. LOUIS—Le steamer bon marcheur GEN. PRATT, capitaine [illegible] CHS. DOANE & Co, 60, Poydras. 8 nov

POUR LE HAVRE—Le navire de première classe TAGLIONI, capitaine Rogers, [illegible] partira le 1er décembre prochain. [illegible] CHEVREMONT & Co 43, Royale. 12 nov

POUR LIVERPOOL—La barque fine voilière FREDERICK WARNER, capitaine Warner, [illegible] J. H. ASHBRIDGE, 87, Camp. 12 nov

A VENDRE OU A AFFRETER.
La goélette fine voilière ADA, capitaine Wiley [illegible] J. ROBERT & Co, rue des Magasins. 12 nov

BARQUE SUZANNE POUR BORDEAUX.
Quelques passagers pourront être fort bien logés à bord de ce navire qui partira positivement le 20 du courant. S'adresser au capitaine à bord aux quais ou à H N WILKINSON, 94, Gravier. 11 nov

POUR LA GUADELOUPE ET LA MARTINIQUE.
La Goélette BOSTON PACKETT partira sous peu [illegible] Ch. DUFOUR. No 14 Vieille Levée. 8 nov

POUR LE HAVRE—Passage seulement—Le navire fin voilier, de 1ère classe, ROCHESTER, capitaine Owen, ayant tout son chargement [illegible] partira le 15 du courant: [illegible] CHEVREMONT & Co 43 rue Royale. 8 nov

INSTITUTION DE DEMOISELLES,
PENSIONNAT ET EXTERNAT.
Encoignure Bienville et Remparts.
Dirigée par
MADAME A. DESRAYAUX.
Successeur de Madame Leiris.
MADAME LEIRIS, retirée en France [illegible] par Madame DESRAYAUX, [Miss E. Nelson de Londres]; et pour la Direction de l'enseignement supérieur, par Mr. A. DESRAYAUX, précédemment professeur à Paris.
Langue Anglaise, Histoire, Géographie, Musique, — Madame Desrayaux.
Langue Française, Histoire Générale, Histoire de France, Littérature, Arithmétique, [illegible] — Mr A. Desrayaux.
[illegible]

INSTITUTION
CLASSIQUE ET COMMERCIALE.
PENSION, DEMI-PENSION ET EXTERNAT,
Dirigé par F. BUFFET
Bachelier-ès-Lettres, ex Professeur au Collège Jefferson et antérieurement depuis 1826, dans plusieurs collèges royaux de l'Université de France.
No. 53, rue Bourbon, entre les rues Douane et Bienville, (Nouvelle-Orléans.)
COURS COMPLET D'EDUCATION.
LE chef de cet établissement prévient respectueusement les familles de la Nouvelle-Orléans [illegible]

BOSSES en plâtre de Dupuy, pour modèles de dessin, à vendre à des prix modérés, à la librairie St Lelièvre, encoignure Royale et Ste. Anne. [illegible] ROMANS NOUVEAUX [illegible] LA MODE, le JOURNAL DES DEMOISELLES, la REVUE UNIVERSELLE, les ARCHIVES DE DROIT ET DE LEGISLATION et la CORRESPONDANCE POLYTECHNIQUE. 8 nov—6

LE soussigné continuera les affaires de commission pour son propre compte. Son Bureau est au No 3 Front Levée. Nouvelle-Orléans, 8 novembre 1841.
9 nov—1m JULES DOSSAT

ON offre à un ou deux Messieurs soit la table et le logement, soit l'un ou l'autre séparément, dans une famille française, [illegible] S'adresser à poste lettre F. No. [illegible]

AVIS—Le soussigné étant de retour en ville et ayant repris la direction de ses affaires a révoqué tous les pouvoirs qu'il avait antérieurement donnés à M. Jean Souiré de cette ville.
6 nov—3 eoi6j PIERRE THUILLIER

AVIS—Tous les créanciers de la succession de A. Barris, décédé, sont priés de présenter leurs réclamations à la soussignée, administratrice, [illegible] rue St. Pierre.
8 nov—3 en 10j. J. PAULINE Vve. BARRIS, Administratrice.

AVIS—Toutes personnes qui ont des réclamations à faire [illegible] la succession de Felix de Armas [illegible]
JOSEPH LE CARPENTIER.
Exécuteur testamentaire dudit Felix De Armas.
6 nov—6, 12, 16.

AVIS.
CINQUANTE PIASTRES de récompense sont offertes à celui qui remettra entre les mains du shérif du comté de Allemande, paroisse St-Jean-Baptiste le blanc nommé JUSTINIEN LAROQUE, évadé de la prison de cette paroisse, où il était détenu par ordre de la Cour Criminelle [illegible] le 4 octobre dernier.
Paroisse St-Jean-Baptiste, 8 novembre 1841.
10 nov—6 A. LUMINAIS, Shérif.

LIBRAIRIE FRANCAISE, 163, rue Royale—R. Ste ROSE successeur de E. Fremaux, prévient ses abonnés de la ville et de la campagne, qu'il vient de recevoir un grand assortiment de romans nouveaux des meilleurs auteurs, livres élémentaires, [illegible] 11 nov—8.

AVIS—Les personnes qui désirent prendre pension ou se faire servir chez elles, ou envoyer chercher à manger pourront se faire à des prix très modérés, en s'adressant rue Toulouse, No. 27. 10 nov—6

UNE dame française ayant l'usage de l'enseignement désire s'attacher à une famille respectable comme institutrice.
On peut lui parler à son domicile rue de la Douane No. 86. 10 nov—6

BANQUE DE CITE.
Nouvelle Orléans le 6 novembre.
CETTE banque achètera des traites sur New York et Boston.
8 nov R. J. PALFREY, caissier.

LA Goélette BOSTON PACKET, ayant été vendue ce jour, les personnes qui pourraient avoir des réclamations contre la susnommée Goélette, sont invitées à présenter leurs comptes pour être payés chez M. W. R. Fulton, avant le sixième jour qui suivra la publication présente, faute de quoi ils ne seront plus reconnus.
Nouvelle Orléans, le 6 novembre 1841.
8 nov C. DUFOUR.

AGENCE DE PRODUITS DE L'OUEST.
MR. BOSITAILLE, No. 7, rue du Commerce, offre ses services aux acheteurs et aux vendeurs. Les grandes connaissances dans ce genre de commerce lui permettent d'offrir au public toute espèce de garantie dans ses procédés.
Conditions: Pour les vendeurs 1 p. ct., pour les acheteurs 1 1/2 pour cent sur les commissions. 1 oct

AVIS D'ENCAN.
H. J. DOMINGON, prévient ses amis et le public qu'à partir de Mardi prochain 2 Novembre, il fera encan [illegible] rue du Canal face à la Levée. Ses jours sont mardi, jeudi et vendredi de chaque semaine, à 10 heures du matin.
M. Henry Legendre est autorisé par lui à faire ses ventes.
Nouvelle-Orléans, 30 octobre 1841. 30 oct—1m

LES soussignés ont l'honneur de prévenir leurs amis et le public en général qu'ils viennent de former une société [illegible] pour la construction et l'entretien des machines, tombeaux et édifices publics [illegible]
J. N. DEPOUILLY,
EST. GOUDCHAUX.
S'adresser provisoirement à l'atelier, rue Conti No. 121. 20 oct—1m.

AVIS—Toutes les personnes ayant des réclamations contre la succession de Richard S Risley [illegible]
1er nov—1m JOHN W. ANDREW, exécuteur, 20, rue de la Commune.

AVIS.
ON demande de suite, une demoiselle bien au fait du commerce, pour tenir une maison de détail. S'adresser à MM. Normandin, frères, encoignure Royale et Du Maine. 9 nov—6

CHANGE sur New-York.—Traites à vue, à vendre par J. ALBERT, 22, St. Louis. 9 nov

A LOUER—Plusieurs bureaux à la Bourse des Marchands. S'adresser à W. T. RAYNAL, Secrétaire.

500 PANIERS huile d'olive superfine en magasin et à vendre en lots convenables aux acheteurs à un prix très modéré, par FOLLAIN, BELLOCQ & DEGELOS, 40, rue St Louis. 9 nov

PENSION particulière pour les familles. Mme Rebetons, a transporté son domicile au No. 116, rue Royale, où elle est toujours prête à recevoir des pensionnaires [illegible] 3 nov—15

ANDREWS & BROTHERS.
Marchands-Commissionnaires et Facteurs de Coton, No. 28, rue du Camp. 5 nov

RAWDON WRIGHT, HATCH & EDSON
Graveurs de Planches de Billets de Banque.
PLANCHES DE BILLETS DE BANQUE, Bons d'Emprunts, Lettres de Change, Certificats de Dépôts [illegible]

[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

PAR R. S. SYKES.
Meubles.
IL sera vendu aujourd'hui vendredi, 12 du courant, à 4 heures, dans la rue Collisée, entre les rues Apollo et Nayades, un assortiment général de Meubles, tels que: Sideboard, sofas, bureaux, tables, chaises, toilettes, tableaux. Aussi, un piano forte. 12 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi 13 du courant, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, No. 10, rue Conti: 4 caisses mousseline laine, nouveaux dessins, [illegible] 12 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, rue du Canal entre les rues Magasins et Levée, pour compte de qui il appartiendra: 25 sacs café de Rio, légèrement avarié. 12 nov

PAR E. TASTET.
No. 135 rue de Chartres.
IL sera vendu Samedi, 13 du courant, à 10 heures à l'encoignure de la rue du Cimetière entre les rues Magazine et Levée: 37 barils Ciment.
Conditions comptant. 10 nov—3

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu mardi, 16 du courant, à 4 1/2 heures de l'après midi, à l'encoignure de la rue Marais et Champs Elysées:
Le fonds d'un cabaret et groceries, avec le privilège de garder la maison à raison de quinze piastres par mois, la licence est payée jusqu'au 1er janvier prochain; le tout sera vendu ensemble.
Aussi, un cheval, un dray et un cheval avec ses harnais.
Conditions, à la vente. 11 nov

PAR R. S. SYKES.
Vente de quincaillerie et de coutellerie.
IL sera vendu mercredi, 17 du courant, à 10 heures du matin, au magasin de MM. Alexander Kirkman & co, encoignure des rues Natchez et Magazine, le stock entier de leur magasin de quincaillerie et de coutellerie, se composant en partie de:
Fusils simples et doubles, pistolets, limes, ciseaux à menuisier [illegible] scies, tarrières, haches, marteaux, ferblanterie et plombs, &c. &c.
Aussi—Un grand assortiment de livres en blancs et livres d'étude.
Conditions—Au-dessous de $100 comptant, de $100 à $300 4 mois, au-dessus de $300 6 mois de crédit, en billets endossés. 11 nov

PAR R. S. SYKES.
Succession de Eli Stone.
MERCREDI, 24 du courant, à 10 heures en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle Orléans, et sous la direction de M. G. Billman, curateur de la succession de Eli Stone, il sera vendu à l'encoignure des rues Lafayette et Nouvelle Levée, les biens meubles appartenant à ladite succession consistant en: Eau de vie, genièvre, [illegible], liqueurs, cigares, dessus de table en marbre, chaises, [illegible] volumes, 1 montre d'or, une épinglette en diamans [illegible]
Conditions comptant. 12 nov

PAR H. J. DOMINGON.
Vente positive sans réserve pour cause de départ.
IL sera vendu samedi, 20 novembre, à midi, à la Bourse de la Cité, rue St. Louis:
Deux maisons et deux lots de terre situés dans le faubourg Marigny, qui d'eux forment l'encoignure des rues Bagatelle et Bons Enfans, mesurant 34 pieds sur la rue Bagatelle et 64 pieds 6 pouces sur la rue des Bons Enfans, sur lequel il est une maison briquetée entre poteaux divisée en [illegible] appartemens, double cuisine, puits &c. [illegible]
L'autre lot près du coin ci-dessus, mesurant 30 pieds 6 pouces sur la rue Bagatelle sur une même profondeur, sur lequel il est une maison de 4 appartemens, double cuisine, avec cabinet, puits, &c. &c.
Conditions, mille piastres ($1000) comptant pour chaque maison, la balance à 1, 2 et 3 ans de crédit, en billets endossés portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente par devant W. Y. Lewis notaire public aux frais des acquéreurs. Les actes devront être régularisés [illegible] jours après la vente. 11 nov—7

PAR S. QUINAULT.
IL sera vendu Samedi, 20 novembre 1841, à midi précis à la Bourse de la Cité, rue St Louis:
Un lot de terre situé au faubourg Marigny, ayant 50 pieds de face à la rue St. Antoine, sur 100 pieds de profondeur, [illegible] ensemble les bâtisses et améliorations qui y sont construites, distribuées de la manière suivante: [illegible]
Les personnes qui désirent faire un placement avantageux sont invitées à examiner cette propriété avant la vente. 12 nov—11, 14, 16, 19 et 20.

CONSIGNATIONS DU NORD, EN DEBARQUEMENT.
PAR J. A. BEARD & co.
IL sera vendu mercredi [illegible] du courant, [illegible] à 10 heures [illegible] au magasin [illegible] rue du Camp [illegible]:
Une consignation de MARCHANDISES consistant en:
QUINCAILLERIES—[illegible]
CHAPELLERIE—Chapeaux [illegible]
MEUBLES—[illegible]
MARCHANDISES DIVERSES—[illegible]
Et le même jour à midi
2 pianos fortes des supérieurs, de manufacture de Boston. [illegible]
Conditions, comptant. 12 nov

PAR E. TASTET.
No. 135 rue de Chartres.
Vente par [illegible]
IL sera vendu Vendredi 12 du courant, à 10 heures à son magasin d'encan un grand assortiment de marchandises [illegible]
Aussi: habits, bottes, souliers et bijouterie. Le tout par [illegible]
Conditions, à la vente 11 nov

PAR H. J. DOMINGON.
SAMEDI prochain 13 du courant, à midi précis, il sera vendu, rue Madison No. 17:
Le fonds d'un Café et Pension, consistant en billard, tables, chaises, lits, verreries et boissons, batterie de cuisine, &c.
Conditions à la vente. 11 nov

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu Samedi, 13 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, en débarquement du navire Tagliani et Louis XIV:
4 balles jolies indiennes françaises, nouveaux dessins, [illegible] et une grande variété d'autres articles.
Conditions à la vente 11 nov—2

SUCCESSION DE L. P. A. BARRIS.
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
JEUDI 18 du courant, rue Toulouse, No. 11, entre les rues Chartres et Vieille-Levée, à 10 heures du matin. En vertu d'un ordre de l'hon. Cour des Preuves, dans et pour la ville et Paroisse d'Orléans, il sera vendu sous la direction de M. Peugot [illegible], un assortiment de groceries, consistant en sucre en baril, café, tabac à chiquer, riz, gin, whisky, vins en barriques et en caisses, liqueurs, cigares de la Havane, poivre, canelle, girofle, sel, etc., etc.
AUSSI—40 boucauts graine de coton.
Conditions, comptant. 6 nov—6, 12, 18

PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu sur les lieux, le mardi, 16 du courant à 4 heures de l'après midi.
Le bail, pour onze mois, de deux beaux magasins, à trois étages au-dessus du rez de chaussée, situés rue Toulouse, entre les rues de Chartres et de la Levée. 11 nov

Vente par Colis de Marchandises Sèches.
Avis aux Marchands de la ville et de la campagne.
PAR J. B. BLACHE.
IL sera vendu lundi prochain, 15 du courant, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, rue Conti, No. 20, sans réserve:
Le plus bel assortiment de marchandises sèches qui ait encore offert à l'encan, cette saison, consistant en: [illegible]
Conditions, à la vente 11 nov

PAR H. J. DOMINGON.
IL sera vendu Vendredi prochain, 12 du courant, à 10 heures du matin, dans son magasin d'encan, rue Toulouse No. 12.
Une grande quantité de marchandises sèches, telles que cotons écrus et blancs assortis, habillements confectionnés &c. &c.
Conditions: à la vente. 10 nov

LIVRES! LIVRES! LIVRES!
PAR ANTHONY FERNANDEZ.
SAMEDI prochain 13 du courant, à son magasin d'encan, encoignure St Louis et Chartres, à 4 1/2 heures précises de l'après-midi, il sera vendu une collection de livres FRANCAIS, ANGLAIS ET ITALIENS, [illegible] Les catalogues seront prêts [illegible] 10 nov

PAR M. BARNETT Sr.
Henry Tete curateur aux créanciers.
IL sera vendu lundi, 22 du courant, à 10 heures [illegible] rue de Front Levée, No 11 entre les rues Bienville et la Douane, en vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves [illegible] rendu le 21 octobre 1841 [illegible] d'Henry Tête [illegible]
Trois Bureaux, des grillages d'un bureau, un coffre fort.
Conditions: comptant.

TERRAINS DANS LA 3me MUNICIPALITE.
PAR J. A. BEARD.
IL sera vendu sans réserve, samedi [illegible] à l'Arcade de Banks,
Deux beaux lots de terre [illegible]
Conditions: $500 comptant. L'acquéreur assumera le paiement de [illegible] payables les 15 décembre 1841, 1 juillet 1842 et 15 janvier 1843. La balance à 6 mois de crédit, en billets endossés à la satisfaction et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente pardevant J. R. Marks, notaire public, aux frais de l'acquéreur. 9 nov

PAR J. LEVY.
IL sera vendu à midi, Samedi prochain, 13 du courant, à la Bourse de la Cité, rue St Louis:
Le brick doublé en cuivre KI NAWA, [illegible] en février dernier, du port de 174 tonneaux [illegible] avec tous les gréments et apparaux, ainsi qu'il existe [illegible] au capitaine.
Conditions—1/3 comptant, 1/3 à trois mois et 1/3 à 6 mois [illegible] 9 nov—4

DOUBLONS Espagnols, à vendre par J. ROBERT & Co. 2, rue des Magasins. 1 nov

DOUBLONS Espagnols et Mexicains à vendre par CUCULLU, LAPEYRE & Co. 48 V Levée

LETTRES de Change sur Baltimore, à vendre par J. VAIRIN & Co. 30 oct

DOUBLONS espagnols—400 doublons espagnols, à vendre par PEATS & HERNANDEZ 27 Toulouse. 27 oct

CHANGE sur la Havane, à courte vue, à vendre par PEATS & HERNANDEZ, 27 Toulouse. 27 oct

CHANGE sur Philadelphie—Traites à vue, à vendre par J. ALBERT, 22, St Louis. 9 nov

[illegible] BLANCO & [illegible] 6 nov

CHANGE sur la Havane à vendre par J. R. NICOLE & Co, 48, Toulouse. 3 nov

TRAITES sur New-York à vendre par G. H. [illegible] Vieille Levée.